

Mairie de SAINT-JUDOCE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2017

Salle d'honneur mairie de SAINT-JUDOCE – 10h00

Le 25 novembre 2017, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à 10H00 en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Martial FAIRIER, Maire suivant la convocation du 21 novembre 2017.

Etaients présents avec voix délibératives : M. FAIRIER Martial, M. DESPORTES Cyrille, M. HEUZE Philippe, Mme LEMERCIER Dominique, M. ANDEOLE Jacky, M. NIVOL Yannick (présent à partir de 10h30), M. GABILLARD Jean-François, M. NIVOL René, M. LE FORESTIER Guillaume, M. JOUET Joël.

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : Mme CHAMPALAUNE Rozenn à M. FAIRIER Martial, M. HOMO Sébastien à Mme LEMERCIER Dominique, M. LASSALLE Gilles à M. GABILLARD Jean-François.

Secrétaire de séance : M. JOUET Joël est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L 212-15 du CGCT.

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 13

Présents : 10

1 – FONCTIONNEMENT ASSEMBLEE :

Désignation du secrétaire de séance : M. JOUET Joël.

Approbation :

- du procès-verbal du 11/10/2017.

2 - DELIBERATIONS :

Conseil en Energie Partagée (C.E.P.) – adhésion :

La loi n° 005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique reconnaît un rôle à part entière aux collectivités et à leurs groupements dans la définition de stratégies de la maîtrise de la demande énergétique.

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, Dinan Agglomération a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂).

Pour les aider à relever ce défi énergétique, Dinan Agglomération a mis en place un service mutualisé de « Conseil en Energie Partagé » (CEP). Ce service permet à chaque commune adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il aide les communes à entreprendre des actions concrètes de réduction des consommations énergétiques. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Ce service comprend :

- la réalisation du bilan énergétique du patrimoine communal sur les trois dernières années ;
- le suivi énergétique annuel personnalisé de la commune ;
- l'accompagnement de la commune sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie ;
- la mise en place d'actions d'information et de sensibilisation auprès des élus et des équipes techniques et la mise en réseau des élus du territoire pour créer une dynamique d'échanges des bonnes pratiques ;
- la restitution des résultats auprès de la commune.

Les conditions d'adhésion sont notamment :

- l'engagement de la Collectivité sur 3 ans minimum ;
- une cotisation annuelle pour l'adhésion de 0.42 € / habitant /an.

Vu la délibération N°CA-2017-192 du 22 mai 2017 du conseil communautaire de Dinan Agglomération fixant les modalités d'adhésion pour les communes membres de moins de 10 000 habitants au dispositif de Conseil en Energie Partagé.

Le conseil municipal, après délibération, par 11 voix pour, 1 abstention (M. LE FORESTIER Guillaume), approuve l'adhésion de la Commune de Saint-Judoce au service de « Conseil en Energie Partagé », autorise le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention d'adhésion correspondante entre la Commune et Dinan Agglomération, de s'acquitter de la cotisation annuelle, désigne M. DESPORTES Cyrille « référent élu CEP », M. AMELOT Denis agent technique en charge du dossier et Mme DELACROIX Marie-Jeanne agent administratif pour la récupération des données (factures, contrats de maintenance, ...).

Tarifs communaux – exercice 2018 :

Chaque année, la commune de Saint-Judoce fixe ses tarifs concernant les différentes locations et prestations. Les tarifs sont applicables dès le 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité les tarifs communaux applicables pour l'exercice 2018, conformément aux deux tableaux joints.

Attribution des subventions – exercice 2017 :

Chaque année, la commune de Saint-Judoce fixe les différentes subventions attribuées aux associations et organismes.

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité, l'attribution des subventions pour l'exercice 2017, conformément au tableau joint.

Dinan – Agglomération travaux entretien des routes – convention de maîtrise d'ouvrage unique :

Vu l'ordonnance n°2004-456 du 17 juin 2004 portant modification de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, qui précise en son article 1 « lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme ».

Considérant que sur le territoire de Dinan-Agglomération une partie de la voirie déclarée d'intérêt communautaire doit faire l'objet d'un entretien.

Considérant que les communes de l'agglomération doivent également entretenir leur voie communale.

Aussi, afin de faciliter et rationaliser la réalisation de ces travaux, sur un territoire commun, il est souhaitable de procéder à la désignation d'un maître d'ouvrage unique le temps de l'opération. Pour la réalisation de cette opération, quatre maîtres d'ouvrages sont intéressés : Dinan-Agglomération, les communes, Les Champs Géaux, Plouasne et Saint-Judoce.

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité, que Dinan Agglomération qui dispose des compétences et des moyens nécessaires pour mener à bien les travaux précités, assure la maîtrise d'ouvrage unique durant le temps nécessaire à leur réalisation, autorise M. Le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique liant Dinan Agglomération et les communes des Champs Géaux, de Plouasne et de Saint-Judoce.

Dinan-Agglomération – adoption du rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.).

La Commission Locale d’évaluation des Charges Transférées réunie le 9 octobre 2017 a adopté le rapport sur les charges transférées au titre de l’année 2017. Ce même rapport a été adopté par Le Conseil Communautaire du 23 octobre 2017.

Le conseil municipal, après délibération, adopte par 10 voix pour, 3 abstentions (Mme LEMERCIER Dominique, M. HOMO Sébastien, M. LE FORESTIER Guillaume) le rapport de la C.L.E.C.T., le montant final de l’allocation de compensation pour l’année 2017 qui s’élève à **14 178,52 €**, le reversement du F.P.I.C. au titre de l’année 2017 pour un montant de **12 888 € €**

Maintenance éclairage public – S.D.E. 22 :

Le projet de travaux de maintenance de l’éclairage public « rénovation du mât du foyer BO14 » situé au lieu-dit Le Cravaudoué, présenté par le Syndicat Départemental d’Energie des Côtes d’Armor pour un montant estimatif de 850 € HT (Coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d’œuvre).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat ; celui-ci bénéficiera du Fond de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d’équipement de au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant H.T. de la facture entreprise affecté du coefficient moyen du marché augmenté de frais de maîtrise d’œuvre au taux de 5 %.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L’appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l’entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Le conseil municipal décide de reporter cette délibération au prochain conseil municipal du 20 décembre 2017. Au préalable, un dépôt de plainte sera déposé, un dossier auprès de l’assureur sera ouvert.

Dinan –Agglomération – P.L.U.i.H – élaboration – débat sur les orientations générales de Projet d’Aménagement et de Développements Durables (P.A.D.D.).

Vu le délai estimé trop court pour analyser ce dossier, il est décidé de programmer un conseil municipal ne traitant que ce sujet le vendredi 8 décembre 2017 à 20h00.

3 - INFORMATIONS :

Point sur l’avancement des travaux :

- remise en état par l’entreprise COLAS de la voie communale n°11, (de la route de La Lande au Foeil), de la voie communautaire n°4, (de Tramel au cimetière) ;
- remise en état des vitraux de l’église par l’entreprise BOTREL de Mégrit (22) ;
- pose de panneaux signalétique au niveau du pont de Cabrac ;
- mise en place d’une nouvelle illumination de la mairie pour les fêtes de fin d’année ;
- signature du permis de construire de la salle communale.

Règlement du cimetière :

- Un projet du règlement du cimetière a été élaboré. Il sera transmis par courriel pour avis à l'ensemble des conseillers, avant d'être présenté pour vote au prochain conseil municipal.

Transport scolaire :

- Le financement du transport scolaire des collégiens du mercredi est financé par la commune de Saint-Judoce pour le 1^{er} trimestre 2017/2018, les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres seront pris en charge par le collège privé d'Evran. Un courrier expliquant cette situation a été envoyé aux familles concernées.

Dinan-Agglomération :

- Présentation des faits importants délibérés lors du conseil du 23 octobre 2017.

Plan Communal de Sécurité :

- Le dossier est finalisé. Il sera présenté lors du conseil municipal du 20 janvier 2018.

Lettre du 1^{er} ministre :

- La lettre du premier ministre adressée aux maires a été transmise aux élus.

RIFSEEP :

- Le dossier est en cours d'élaboration.

Concours photo :

- un jury composé d'élus municipaux choisira courant décembre 5 photos.

C.C.A.S :

- Suite à la démission de plusieurs membres le C.C.A.S. sera reconstitué.

Dates des conseils municipaux en 2018 :

- Les dates des conseils municipaux de l'exercice 2018 ont été arrêtées.

4 - QUESTIONS DIVERSES :

- il est demandé la possibilité de pose de buses au droit du village « La Rue ». Ces travaux seront étudiés ;
- il est évoqué la gêne provoquée par la présence d'arbres empiétant sur la route au niveau du village « La Rue Basse » ;
- il est demandé si la présence de l'éclairage des églises du Vieux Bourg et du bourg actuel est nécessaire ;
- il est demandé pourquoi certaines routes sont limitées en tonnage ;